



AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

N° 118-2022

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil de cette municipalité, à la séance ordinaire tenue mardi le 5 avril 2022, a adopté le Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Résumé du projet de règlement :

- Les valeurs mises de l'avant par la Municipalité en matière d'éthique sont l'intégrité des employés municipaux; l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux; la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.
- Les règles prévues au présent Code ont pour objectifs de prévenir, notamment toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions; toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie et le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Le projet de règlement est disponible pour consultation du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 14 avril 2022 jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 14 avril 2022.

Marc-André Maheu
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lanoraie, résidant à L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public du règlement numéro 118-2022 en affichant une copie entre 10 h et 11 h, le 14 avril 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 avril 2022.

Marc-André Maheu,
Directeur général et greffier-trésorier